

Séance du Mercredi 24 Octobre 2012

L'an deux mille douze, le vingt quatre Octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de L'Epine (Vendée), légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean GAUTIER, Maire.

Présents : M. Jean GAUTIER, Maire, MM. Jean-Paul GUITTONNEAU, Robert BURGAUDEAU, Jean COULON, Mme Eliane FRIOUX, Adjointes – Mme Bernadette MAURIN, MM. Jean-Claude MAINGUET, Alain PENISSON, Gilles SELLIER, Jean-Joseph FOUASSON

Absents : M. Jacques COULON, Maximin BILLET, Hervé GALLAIS

Le Maire ouvre la séance à 19h07.

Monsieur Gilles SELLIER est nommé secrétaire de séance.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du 17 Septembre 2012

Le compte rendu de la séance du 17 septembre 2012, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

II) Finances

1) Validation du projet d'acte d'échange entre l'Etat et la Commune de L'Epine

Considérant l'opération foncière d'échange de terrains en cours d'instruction (environ 1,87 hectares) engagée depuis de nombreuses années entre l'Etat (ONF) et la commune de L'Epine afin de régulariser la situation foncière de certains terrains domaniaux utilisés dans le cadre de l'aménagement de la zone portuaire au lieu dit du Morin,

vu l'accord définitif du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire en date du 12/12/2011,

vu l'approbation de la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols le 26/02/2010 portant sur le site du Port de Morin pour permettre les aménagements futurs,

après avoir pris connaissance des précédentes délibérations notamment celles du 16/10/2009, du 3/07/2009 et du 20/03/2009,

après avoir pris connaissance du dernier projet d'acte d'échange entre l'Etat et la Commune de L'Epine,

vu les crédits inscrits au Budget Primitif de la Commune 2012,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- de valider la finalisation de l'acte d'échange entre l'Etat et la Commune de L'Epine,
- de valider le montant de la soulte à la charge de la Commune de L'Epine soit 142 783 €,
- d'accepter la prise en charge des frais liés à l'acte pour 327 €,

et autorise le Maire à signer l'acte d'échange et toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

2) Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (du 1^{er}/01/2012 à 31/12/2015)

Après avoir pris connaissance des documents concernant le renouvellement du contrat enfance jeunesse de la commune en cours, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de renouveler le contrat enfance jeunesse avec la CAF de la Vendée du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015, conformément aux documents présentés.**

3) Maison médicale : proposition de nouvelle tarification pour le lot n°2 à compter du 1^{er}/11/12

— **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de fixer le loyer du deuxième lot (environ 22 m²) de la maison médicale, sise 1 rue Pierre Palvadeau, à 250 € par mois la première année et à 400 € par mois les années suivantes à compter du 1^{er} novembre 2012 jusqu'au 31/10/2015.**

III) Port de Morin – Voirie

1) Tarifs portuaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2013

Après avoir pris connaissance de la proposition de tarification portuaire applicable à partir du 1^{er} janvier 2013, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider les nouveaux tarifs portuaires 2013**, tel qu'ils ont été présentés, soit une augmentation de 2 % avec des arrondis à l'euro le plus proche.

2) Modification des statuts du SIAEP des Marais Breton et des Iles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce point est reporté à la prochaine séance.

Arrivée de Monsieur Noël FAUCHER, Président de la Communauté de Communes à 19h15.

IV) Présentation par le Président de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier de son rapport annuel d'activités 2011

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Noël FAUCHER portant sur le rapport d'activité 2011 de la Communauté de Communes, Monsieur le Maire remercie Monsieur FAUCHER de sa présence et rappelle que ce rapport est consultable à la Communauté de Communes aux heures et jours ouvrables.

Monsieur FAUCHER quitte la séance à 19h55.

III) Port de Morin/...

3) Site des Perles du Devin

a) Validation d'une nouvelle convention dans le cadre de l'affectation au conservatoire du Littoral des parcelles situées sur le site des Perles du Devin et régularisation d'un droit de passage communal sur la route de la Chaussée

Après avoir pris connaissance de la délibération du 12 juillet 2012 portant avis favorable d'un projet avec le Conservatoire du Littoral,

et dans le cadre de l'affectation au Conservatoire du Littoral des parcelles situées sur le secteur dit des Perles du Devin, il convient au préalable de procéder à l'abrogation du document d'origine et à la rédaction d'une nouvelle convention prenant en compte la future répartition du foncier entre la commune, le Conservatoire du Littoral et L'Etat,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- sollicite l'abrogation du transfert de gestion du 27 novembre 1997 modifié les 4 février 1999 et 15 juillet 1999,
- sollicite l'élaboration d'un nouveau transfert confiant en gestion à la commune de L'Epine les parcelles cadastrées section AB n°1, 376 et 446,
- demande à bénéficier d'un droit de passage de la voie existante dite « Route de la Chaussée » et ainsi prendre à sa charge l'entretien de cette voie,
- décide d'annuler la délibération du 12 juillet 2012.

b) Rédaction d'un avenant pour l'intégration de nouvelles parcelles au domaine portuaire

Dans le cadre de l'affectation au Conservatoire du Littoral des parcelles situées sur le secteur dit des Perles du Devin, entraînant une nouvelle répartition du foncier entre la

commune, le Conservatoire du Littoral et L'Etat, les parcelles cadastrées section AB n°191 et 192 que la commune souhaite intégrer au périmètre du Port de Morin depuis de nombreuses années, font partie du transfert de gestion qui va être abrogé et remplacé par un nouveau document.

Par conséquent, la commune propose de demander au service gestionnaire du Domaine Public Maritime la rédaction d'un avenant au transfert de gestion du Port de Morin permettant l'incorporation de ces deux parcelles dans le domaine portuaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, sollicite la rédaction par les services de l'Etat d'un avenant intégrant les parcelles sus-visées au périmètre du Port de Morin et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion de ces procédures.

4) Sydev : remise à niveau 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider la convention Sydev relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage concernant la remise à niveau suite à la visite n°2 de mai 2012, décide de prendre en charge les 341 € pour les prestations d'éclairage public conformément à la convention présentée.

V) Urbanisme

1) Validation du cabinet d'études pour l'élaboration du PLU

Après avoir rappelé la procédure lancée conformément au Code des Marchés Publics (procédure adaptée) et les critères d'attribution retenus,

compte tenu des délais de publicité respectés par la procédure,

sur les 6 candidatures parvenues dans les délais et déclarées recevables,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de retenir le cabinet d'études G2C de Basse Goulaine (44) offrant les meilleures références et garanties techniques et financières, conformément au rapport d'analyse des offres du 22/10/2012 présenté.

2) Contentieux : Recours de Monsieur RUFFO DE BONNEVAL suite à un refus de permis de construire le 12/09/2012

Après avoir pris connaissance de la requête présentée par Monsieur RUFFO DE BONNEVAL enregistrée le 12/10/2012 suite au refus du Permis de Construire référencé sous le n°08508312C0032 en date du 12/09/12,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de mandater le Maire pour agir et défendre en justice au soutien des intérêts de la commune, décide de nommer Maître TERTRAIS, Cabinet Atlantic-Juris, société d'Avocats et décide d'informer et transmettre le contentieux à l'assurance de la Commune.

3) Pour information (concertation) : dossier de Plan de Prévention des Risques Littoraux prescrit par le Préfet de Vendée le 6/01/2011 (avant enquête publique au cours du 1^{er} trimestre 2013

Monsieur le Maire informe le public qu'une consultation concernant le Plan de Prévention des Risques Littoraux a été engagée par le Préfet de Vendée depuis le 19 octobre et qu'elle se termine le 19 décembre 2012. Le public est invité à se mobiliser pour consulter le dossier soit par internet (vendee.gouv.fr) soit en se déplaçant en Mairie. Un registre d'observations a été ouvert à cet effet. Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur ce dossier, lors d'un prochain conseil, avant le 19 décembre.

Départ de Monsieur Jean-Joseph FOUASSON à 20h03.

VI) Personnel Communal

1) Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} Décembre 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 9 voix pour, décide de créer, à partir du 1^{er} décembre 2012, un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe et approuve le tableau d'effectif permanents modifié de la commune.

2) Assurance de la prévoyance statutaire – validation de l'avenant au contrat initial à compter du 1^{er}/01/13

Après avoir pris connaissance du courrier d'April Entreprise et Collectivités en date du 28/09/2012 précisant une association avec CNP avec le maintien des garanties actuelles,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 9 voix pour, décide de valider l'avenant au contrat initial de l'assurance de la prévoyance statutaire du personnel communal, à compter du 1^{er} janvier 2013, conformément aux documents présentés.

VII) Questions Diverses

Retour de Monsieur Jean-Joseph FOUASSON à 20h09.

1) Rapport 2011 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel 2011 sur le prix et qualité du Service Public de l'eau potable, présenté en séance publique, est consultable en Mairie et à la Communauté de Communes aux heures et jours ouvrables.

Monsieur Gilles SELLIER s'absente de la séance cinq minutes (20h10 - 20h15).

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20.

Le Secrétaire de séance,
Gilles SELLIER



Le Maire,
Jean GAUTIER



aut 7